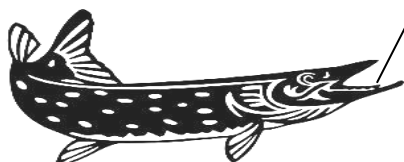


Communiqué de Presse



Ouverture de la pêche du brochet en 2^{ème} catégorie.



Mardi 1^{er} Mai 2018, une date importante pour les Pêcheurs.

Le mardi 1^{er} mai 2018 à 6h14, c'est l'ouverture de la pêche du brochet en 2^{ème} catégorie. Il s'agit d'un des moments forts de l'année.

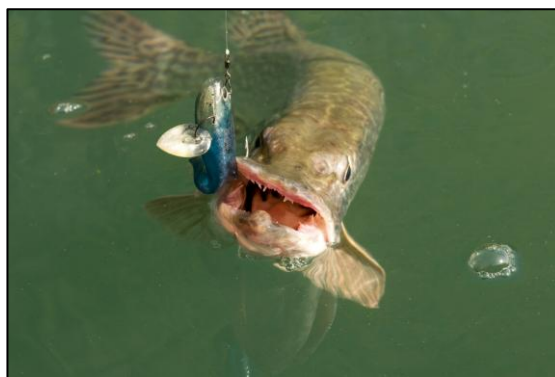
Des milliers de pêcheurs sont attendus sur les bords des cours d'eau et plans d'eau du département de la Manche.

Différentes techniques sont utilisées pour la pêche de ce carnassier : vifs, leurres, Morts Maniés ...)

Le principe de ces techniques est de « leurrer le brochet avec des proies naturelles ou des leurres artificiels.

La pêche du brochet se pratique au posé sur un poste fixe ou à roder, le pêcheur se déplace sur long des cours d'eau ou plan d'eau.

Le brochet se pêche également sur des embarcations : barque, bateau, kayak ou float-tube*.



Crédit photo : FNPF - Laurent MADELON



Photographie subaquatique d'un brochet (*Esox lucius*) Crédit photo : FNPF – Laurent MADELON

Une espèce au cycle de vie particulier.

Ce poisson pouvant atteindre plus d'un mètre de longueur, a besoin d'un habitat particulier pour sa reproduction.

En effet, il dépose ses œufs dans les prairies inondables chaque hiver.

Le département de la manche possède plusieurs milliers d'hectares de marais, zones très favorables pour la pêche du brochet.

« Venez nombreux ce mardi 1^{er} mai attraper votre premier brochet de l'année ! »

Pour plus d'informations contactez

La FDAAPPMA de la Manche :

contact@peche-manche.com

ou au 02.33.46.96.50

NOUVEAUTE

*** La FDAAPPMA 50 vous propose de découvrir la nouveauté de l'année, les Ateliers Pêche Nature « Pêche au lancer en float-tube »**